

Commune de Lauwin-Planque

ARRÊTÉ

N° 2022-0100

Restriction de circulation
au 40, rue Jean Jaurès
Le 10 octobre 2022

Le Maire de Lauwin-Planque,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2,

Vu le Code de la Voirie Routière et notamment les articles L 115-1 et L 141-10,

Vu le Code de la Route,

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer temporairement la circulation dans la rue Jean Jaurès durant les travaux de modification de branchement électrique en façade, effectués par l'Entreprise SATCOMS Energie – 18 chemin de Croisette – 62118 ROEUX.

ARRÊTE

Article 1^{er} : le lundi 10 octobre 2022, la circulation sera restreinte, avec interdiction de stationner et de dépasser au droit du chantier au 40 rue Jean Jaurès (stationnement de la nacelle sur le trottoir).

Article 2 : L'organisation de la circulation sur la voie désignée ci-dessus sera la suivante :

- **Rétrécissement de la chaussée**
- **Interdiction de stationner aux abords du chantier,**
- **Interdiction de dépasser,**
- **Limitation de la vitesse à 30 km/h.**

Article 3 : La signalisation nécessaire à ces restrictions de la circulation sera posée par l'Entreprise SATCOMS Energie – 18 chemin de Croisette – 62118 ROEUX.

Article 4 : Le Directeur Technique des Services est chargé de l'application du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur et dont ampliation sera adressée à M. le Commissaire Central de Police de Douai, et à l'Entreprise SATCOMS Energie.

Fait à Lauwin-Planque, le 27 septembre 2022

Sonia VALLET
Maire de Lauwin-Planque